

Tarifs et prix de la médiation

Conseils pratiques publié le 11/12/2017, vu 533 fois, Auteur : [NELLY DUCROS FERRAIOLI](#)

tarifs du médiateur pour médiation conventionnelle ou judiciaire et prix à l'heure ou consultation avec forfait minimum

Tarifs de la Médiation conventionnelle avec Nelly DUCROS FERRAIOLI :

Etude du dossier et envoi justificatif aux parties que le médiateur est saisi et questionnaire sur la médiation : 100 € HT soit 120 € TTC

Médiation en visioconférence : 150 € HT soit 180 € TTC forfait une heure.

Médiation en présentiel, forfait une réunion, durée approximative 3 heures : 600 € HT soit 720 € TTC

Montant complémentaire : 175 € HT à l'heure, soit 210 euros TTC

Rédaction Accord de médiation par le médiateur : 150 € HT soit 180 € TTC

Avant toute médiation, les parties signent la convention de médiation et elles règlent la consignation initiale pour une réunion.

Le rendez-vous est fixé dans les 3 jours ouvrables.

RÉFLÉCHIR À L'INTÉRÊT DE LA MÉDIATION

Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est une autre manière de régler les conflits.

La médiation vous permet de rechercher et de négocier vous-même des solutions satisfaisantes.

Une tierce personne impartiale, « le médiateur », vous aidera au cours **d'entretiens confidentiels**, à vous expliquer, à renouer le **dialogue** et à exprimer vos attentes tout en écoutant celles de l'autre.

Le juge reste saisi de l'affaire. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera jugé et la Cour rendra son arrêt. A tout instant vous pourrez consulter votre avoué ou votre avocat, si vous le souhaitez.

Quels sont les avantages de la médiation ?

Elle favorise le dialogue plutôt que l'affrontement. Vous cherchez et prenez vous-même les décisions qui vous engageront. Elle évite une solution imposée par un juge.

C'est une procédure **rapide**. C'est vous qui décidez et choisissez les solutions.

Qui sont les médiateurs ?

Les médiateurs sont des professionnels des relations humaines.

Ils sont extérieurs et indépendants. Ils sont spécialement formés à la technique de médiation.

Neutres et impartiaux, il est tenu d'observer la plus stricte confidentialité de tout ce qui se dit

devant eux.

Avec votre adversaire, tout dialogue est impossible ?

Ne dites pas avec mon adversaire tout dialogue est impossible. Demandez-vous seulement si vous voulez aller en médiation. Le choix de la médiation doit se faire par rapport à votre propre point de vue, sans vous référer au comportement supposé de l'autre partie.

C'est le rôle du médiateur de **rétablir le dialogue.**

La rémunération du médiateur est fixée conventionnellement.